

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOILLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 36

Procurations : 12

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERYAULT, F. JOUFFRE, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Action n°3 : demande de subvention pour des travaux d'amélioration thermique dans deux logements communaux à Labastide-sur-Besorgues

Le conseil communautaire a adopté le 30 mars 2017 un règlement financier visant à apporter une aide financière à l'amélioration des logements communaux dans le cadre de l'action n°3 du PLH (énergie et/ou adaptation perte d'autonomie), conventionnés ou non.

Dans ce cadre, la commune de Labastide-sur-Besorgues sollicite une aide de la Communauté de Communes pour des travaux d'amélioration thermique dans deux logements communaux à vocation sociale sis place de l'Eglise (ancienne cure) et à la Salle des Fêtes.

Caractéristiques des logements :

- 1 logement Ancienne cure : T4 duplex de 82 m² transformé en T3 de 75 m² (pas de réfection depuis plus de 30 ans)
- 1 logement Salle des fêtes : T4 de 93 m² (pas de réfection depuis plusieurs années)

Type de travaux : mise aux normes électriques (tableaux, radiateurs et VMC) *, isolation, double vitrage, installation d'un chauffage via réseau de chaleur.

* il est rappelé que les travaux de mise aux normes de l'électricité (tableaux et prises), sols, entretien type peinture...n'entrent pas dans le champ des travaux subventionnables par la CCBA.

Calendrier : MOE en cours, les travaux sur le logement « Ancienne cure » vont débuter et le logement « Salle des fêtes » sont prévus en 2020.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit (hors réhabilitation Salle des Fêtes non éligible, recettes proratisées en conséquence) :

Appart.	Dépenses HT			Recettes HT	
	Travaux	Montants subventionnables CCBA *	Montants hors subvention	Financeurs	Montants
T3 Ancienne cure	Chauffage	25 142 €		CCBA*	10 000 €
	Menuiseries ext.	7 750 €			
	Isolation	19 882 €		TEPCV (réseau de chaleur)	12 386 €
	Sols, mise aux normes électricité			Région 30% (réseau chaleur)	14 862 €
				7 500 €	CD07(Pass territoires)
Divers		4 726 €	SDE (CEE)	14 267 €	
T4 Salle des fêtes	Chauffage	22 988 €		Commune **	35 485 €
	Menuiseries	4 680 €			
	Isolation	2 900 €			
	Divers		1 432 €		
Total		83 342 €	13 658 €		
Total général		97 000 €		Total	97 000 €

* 25 % du montant HT de l'opération plafonnée à 20 000 € soit une aide de 5 000 € maximum par logement.

** minimum 20% d'autofinancement soit 19 400 €.

Louis BUFFET intéressé ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- D'attribuer une subvention à la commune de Labastide-sur-Besorgues pour l'amélioration thermique de 2 logements communaux d'un montant maximum 10 000 € dans le cadre du règlement financier n°3 du PLH ;
- De désigner Dominique RECCHIA, Vice-Président à l'Habitat, pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment la convention à intervenir avec la commune.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 18 décembre 2019

Le Président, Louis BUFFET

